

Rémunération du dirigeant mandataire social

Rémunération du Président-Directeur général

Le Conseil d'administration, réuni le 2 décembre 2015, a arrêté, sur proposition du Comité des mandataires et des rémunérations, les montants de la rémunération annuelle brute de l'exercice 2016 de Monsieur Hubert Sagnières, Président-Directeur général ainsi que le nombre d'actions de performance à lui attribuer en décembre 2015.

Le Conseil d'administration a décidé de maintenir en 2016 la même rémunération annuelle monétaire (fixe, part variable cible et maximum) qu'en 2015.

	2015	2016
Rémunération fixe	800 000 €	800 000 €
Rémunération variable cible au titre de l'exercice	800 000 €	800 000 €
<i>Rémunération variable maximum au titre de l'exercice</i>	1 600 000 €	1 600 000 €

Les objectifs de l'exercice 2016 seront définis au premier trimestre 2016 lors du Conseil d'administration qui procédera à l'évaluation de la réalisation des objectifs 2015 et déterminera le montant à verser au titre de la rémunération variable de 2015.

Rémunérations à long terme / Attribution 2015

En vertu des résolutions 14, 15 et 16 approuvées par l'Assemblée générale réunie le 5 mai 2015, le Conseil d'administration a décidé, lors de sa réunion du 2 décembre 2015, d'attribuer des actions de performance et des options de souscription capées de performance à 9 691 collaborateurs de l'entreprise correspondant à un nombre maximal de 1 443 176 actions (1 343 153 actions de performance et 100 023 options de souscription capées).

Dans le cadre de ce plan, le Conseil d'administration a décidé, sur proposition du Comité des mandataires et des rémunérations, d'attribuer 35 000 actions de performance à Monsieur Hubert Sagnières, soit 2,4 % du nombre total d'actions attribuées (somme des actions de performance et des options de performance allouées) et 0,016 % du capital de la société au 31 octobre 2015. A titre de rappel, il avait été attribué 40 000 actions de performance le 25 novembre 2014 à Monsieur Hubert Sagnières.

L'acquisition définitive de ces actions est soumise à une condition de présence dans la société et à des conditions de performance résumées ci-dessous.

D'une part, pour l'ensemble des bénéficiaires, le nombre d'actions reçues sera fonction de la progression annualisée du cours de bourse de l'action Essilor pendant la période de mesure de la performance (de 3 ans jusqu'à 6 ans maximum à compter de la date d'attribution).

D'autre part :

- pour les membres du Comité exécutif Groupe, le nombre d'actions reçues sera en outre fonction de la moyenne des taux de réalisation de la part Groupe de leur rémunération variable annuelle pendant la période de mesure de la performance (de 3 ans jusqu'à 6 ans maximum à compter de la date d'attribution).
- pour les dirigeants mandataires sociaux¹, le nombre d'actions reçues sera en outre fonction de la moyenne des taux de réalisation des objectifs de leur rémunération variable annuelle pendant la période la période de mesure de la performance (de 3 ans jusqu'à 6 ans maximum à compter de la date d'attribution).

La moyenne étant plafonnée à 1, elle ne peut que réduire le nombre d'actions acquises par les membres du Comité exécutif du Groupe et les dirigeants mandataires sociaux.

La période d'acquisition pour les résidents fiscaux français sera d'au moins trois années suivie d'une période de conservation de 2 années ; la période d'acquisition pour les non résidents fiscaux français sera d'au moins 4 années, sans aucune période de conservation des actions

En sus des obligations de conservation des actions applicables à tous les bénéficiaires des plans d'actions de performance, les dirigeants mandataires sociaux¹ sont tenus de conserver pendant toute la durée de leur mandat le tiers des actions définitivement acquises. Cette obligation de conservation spécifique aux dirigeants mandataires sociaux est levée dès lors qu'ils détiennent, de manière permanente, un montant cumulé (au fur et à mesure des acquisitions d'actions et des levées d'options) équivalent à deux années de rémunération monétaire cible (rémunération fixe + part variable cible).

A propos d'Essilor

Essilor est le numéro un mondial de l'optique ophtalmique. De la conception à la fabrication, le groupe élabore de larges gammes de verres pour corriger et protéger la vue. Sa mission est d'améliorer la vision pour améliorer la vie. Ainsi le groupe consacre plus de 180 millions d'euros par an à la recherche et à l'innovation pour proposer des produits toujours plus performants. Ses marques phares sont Varilux®, Crizal®, Transitions®, Definity®, Xperio®, Optifog®, Foster Grant®, Bolon™ et Costa®. Essilor développe et commercialise également des équipements, des instruments et des services destinés aux professionnels de l'optique.

Essilor a réalisé un chiffre d'affaires net consolidé de près de 5,7 milliards d'euros en 2014 et emploie 58 000 collaborateurs. Le groupe, qui distribue ses produits dans plus d'une centaine de pays, dispose de 33 usines, de 490 laboratoires de prescription et centres de taillage-montage ainsi que plusieurs centres de recherche et développement dans le monde. Pour plus d'informations, visitez le site www.essilor.com.

L'action Essilor est cotée sur le marché Euronext Paris et fait partie des indices Euro Stoxx 50 et CAC 40.

Codes : ISIN : FR0000121667 ; Reuters : ESSI.PA ; Bloomberg : EI:FP.

Relations Investisseurs et Communication Financière

Tél. : +33 (0)1 49 77 42 16

¹ En 2015, Monsieur Hubert Sagnières, Président-Directeur général est le seul dirigeant mandataire social d'Essilor International.